

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

# LISTE DES DELIBERATIONS PRESENTEES

L'an **deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre**, à **18 h 30**, le Conseil Municipal de la commune de **LLUPIA**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Amade, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Roger RIGALL**.

**Étaient présents** : M. Roger RIGALL, M. Noël GIRARD, Mme Carole VIDAL, M. Fabrice TIGNERES, Mme Geneviève MAURETTE, M. Gérard MAURAT, M. Roger BIER, M. Georges PAYROU, M. Jean-Jacques AUROY, M. Patrick LENGAGNE, Mme Hélène PUIGBO, Mme Nadège BEAUVIEUX, Mme Caroline MANCUSO, Mme Céline BONNET, Mme Emilie RAMOS, M. Jean-René CASALS, Mme Nathalie QUER, M. Denis DEPRADE

**Étaient absents** : Mme Fabienne VIDAL

**Procurations** :

Secrétaire : Monsieur Patrick LENGAGNE

## 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 2 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la délibération présentée.

## 3 - REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

---

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la délibération présentée.

## 4 - DEMANDE DE PLANTS À LA PÉPINIÈRE DÉPARTEMENTALE

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 5 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2022

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 6 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS NON-RESIDENTS A LLUPIA MAIS SCOLARISÉS A LLUPIA, ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 7 - MISE EN ŒUVRE D'UNE NAVETTE DOCUMENTAIRE ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES DU TERRITOIRE DE PMM, AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MANDAT CARTE RÉSEAU

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 8 - PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE : RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE PROMOTION DU TOURISME, DONT CRÉATION D'OFFICES DE TOURISME, AUX COMMUNES STATIONS CLASSÉES DE TOURISME EN AYANT FAIT LA DEMANDE

---

Le Conseil Municipal adopte à la MAJORITÉ avec 15 voix pour et 3 voix contre (M. Jean-René CASALS, Mme Nathalie QUER, M. Denis DEPRADE) la délibération présentée.

## 9 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 10 - AVENANT DE PROROGATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

Affiché le 26/09/2022

Le Maire, Monsieur Roger RIGALL

